



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT 15 KAADA 1435 (11 SEPTEMBRE 2014)**

\*

- I- Le ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a présenté un exposé sur la rentrée scolaire au titre de l'année scolaire 2014-2015.
- II- La ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social a présenté un exposé sur la participation de la délégation marocaine aux travaux de la 67<sup>ème</sup> session du comité des droits de l'enfant tenue à Genève les 3 et 4 septembre 2014.
- III- Le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance a présenté un exposé sur les principales conclusions du rapport sur la compétitivité économique au titre de l'année 2014-2015 élaboré par le forum économique mondial.
- IV- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et les conventions internationales suivants :

**Projet de loi :**

- **Projet de loi n° 80-14** relative aux établissements touristiques et autres formes d'hébergement touristique.  
**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.**

**Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2-14-323** désignant les autorités gouvernementales en vue de conclure au nom de l'Etat, des conventions relatives aux avantages fiscaux accordés aux promoteurs immobiliers et les bailleurs.  
**Approuvé.**
2. **Projet de décret n° 2-14-542** modifiant et complétant les décrets numéros 2-96-793 et 2-96-804 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) portant statuts particuliers des corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et des enseignants-chercheurs des établissements de formation des cadres supérieurs.  
**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen par une commission ministérielle présidée par le Chef du gouvernement.**

**Conventions internationales :**

1. **Note d'entente** de coopération en matière de sécurité et de coordination, faite à Marrakech le 10 jourmada I 1435 (12 mars 2014) entre les ministères de l'intérieur du Royaume du Maroc et du Royaume de Bahreïn.
  - **Projet de loi n° 65-14** portant approbation de la Note d'entente mentionnée ci-dessus.
2. **Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe concernant le bureau du Conseil de l'Europe au Maroc et son statut juridique.
  - **Projet de loi n° 68-14** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.  
**Approuvés.**

**V. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :**

1. L'inspecteur général du ministère de l'équipement, du transport et de la logistique ;
2. La directrice de la communication et de la mobilisation des compétences du monde au ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration ;
3. Le directeur de la coopération, des études et de la coordination sectorielle au ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.